



Bénédicte Heindrichs

Directrice générale de l'ISSeP

« Nous aidons les communes en tant que sentinelle de l'environnement »

L'Institut scientifique de Service public (ISSeP) mesure, collecte, produit et diffuse des données sur l'air, les eaux, le sol, les déchets et les sédiments. Sur base de ces données, l'Institut met à disposition les outils nécessaires à la gestion et à la prévention de l'environnement ainsi qu'à l'évaluation des risques chroniques ou accidentels et travaille sur des projets de recherche. Il revêt également le rôle de laboratoire de référence en Wallonie. Des missions que l'ISSeP accomplit tout en proposant divers services aux villes et communes, dont, notamment, un projet cartographique de données environnementales. Rencontre avec Bénédicte Heindrichs, Directrice générale de l'Institut.

ALAIN DEPRET SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Madame la Directrice générale, avant toute chose, pouvez-vous dresser un portrait de vous et nous décrire votre parcours professionnel ?

Je suis liégeoise et mère de trois enfants. J'ai fait des études de sciences politiques à Liège et, sur un plan tout à fait personnel, je suis sportive et j'aime courir. Je suis marathonnienne et, donc, quand je commence quelque chose, j'aime le terminer. Quant à mon parcours professionnel, en sortant de mes études et pendant quinze ans, j'ai parcouru tous les étages de la Maison Belgique, puisque j'ai travaillé au Parlement wallon, dans un cabinet ministériel et pour un parti politique. J'ai donc développé la mise sur pied de pensées en fonction des politiques publiques, une certaine vision de la société, et j'ai eu la chance de pouvoir traduire tout cela en termes réglementaires et décrets. En 2014, l'École d'administration publique a été mise sur pied et j'y ai suivi les cours de manager, ce qui complétait mon cycle universitaire. Des mandats ont été proposés par l'administration wallonne et c'est tout naturellement que j'ai posé ma candidature à l'ISSeP, organisme tourné vers l'environnement, dont je suis devenue la directrice en mai 2015.

D'où vient l'ISSeP, historiquement parlant ?

L'Institut scientifique de Service public est un organisme d'intérêt public créé en 1990, successeur de l'Institut national des Mines (INM, 1902), l'Institut national des Industries charbonnières (INIChar, 1947) et l'Institut national des Industries extractives (INIEx, 1967). Il bénéficie, de ce fait, d'un héritage de plus de cent ans de recherches et d'expertises reconnues. En 1993, la régionalisation de l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie (IHE) permet à l'Institut d'acquérir un personnel qualifié et d'interpréter de nouvelles données. Des collaborations se

développent avec la DGO3 et les activités tournées vers l'environnement prennent petit à petit de l'ampleur.

Ce qui fait aujourd'hui de l'ISSeP un institut à la pointe de l'actualité scientifique...

En effet, l'ISSeP, c'est aujourd'hui 300 agents qui exercent des activités scientifiques et techniques dans le domaine environnemental sur les sites de Liège et de Colfontaine. Des métiers porteurs, ingénieurs, techniciens, scientifiques, œuvrent plus que jamais à fournir des données scientifiques précises, actuelles, innovantes et pertinentes. La métrologie environnementale est d'une importance cruciale pour comprendre les changements de la terre et de son climat. Les décisions prises en matière de politique environnementale sont garantes du bien-être et de la sécurité des générations futures. Pour définir les bonnes actions, les décideurs, les sociétés et les citoyens doivent recevoir des informations fiables et régulières. Aujourd'hui, l'ISSeP peut donc être considéré comme la sentinelle de l'environnement pour le Gouvernement et le SPW, puisque nous collectons, nous mesurons et nous créons des modèles prédictifs à partir de nos bases de données. Et cela, au niveau de la qualité de l'air, de l'eau de surface et des eaux souterraines, des zones de baignade, des déchets, des sédiments et du sol. Et nous nous occupons également des champs électromagnétiques. Notre objectif est de préserver toute la chaîne, depuis le prélèvement, en passant par son étude, jusqu'à la mesure de l'ampleur de la pollution.

Vous pouvez nous en dire plus ?

Sur base des données collectées, l'Institut met donc à disposition les outils nécessaires à la gestion et à la prévention de l'environnement, ainsi qu'à l'évaluation des risques

chroniques ou accidentels et travaille sur des projets de recherche. L'Institut revêt également le rôle de laboratoire de référence en Wallonie. L'ensemble de ses missions visent à mieux comprendre et à mieux réagir aux phénomènes susceptibles de conduire aux situations à risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé. Par son expertise, l'ISSeP contribue à l'amélioration de notre environnement. L'ISSeP est accrédité ISO 17025 et ISO 17043. Ces accréditations couvrent les activités d'essais reprises à l'annexe technique de chaque certificat.

Vous avez ainsi quatre axes de compétences transversales...

En effet. En matière de surveillance de l'environnement, il s'agit de programmes d'études visant à diagnostiquer l'état chimique, physique, écologique, ou encore, sanitaire. L'ISSeP apporte son expertise de la caractérisation des sources, en passant par le dosage des polluants atmosphériques majeurs, jusqu'à leur impact sur la santé et le climat. En matière d'évaluation et prévention des risques, les êtres humains et les écosystèmes sont parfois exposés à des substances nocives, présentes dans l'environnement, qui doivent être identifiées. Fort de sa maîtrise en caractérisation des milieux, l'ISSeP œuvre donc à limiter ces expositions et les risques qui en découlent. Il offre également son expertise d'évaluation des risques dans le cadre des politiques environnementales de prévention. Les risques géologiques et miniers représentent des risques particuliers, de type effondrements, contamination d'eau, ou encore émanation de gaz, pour lesquels l'ISSeP est aussi actif en matière de surveillance, afin de garantir la sécurité des citoyens et des écosystèmes. Enfin, l'analyse de risques accidentels concernent principalement l'octroi de certification pour les risques incendie/explosion, des expertises post-sinistre, des contrôles d'équipements ou encore l'analyse d'explosivité de nanoparticules.

Et en ce qui concerne les deux derniers axes ?

Le rôle de l'ISSeP en tant que « laboratoire de référence pour la Wallonie » a pour mission de donner une assistance technique aux laboratoires agréés et à l'administration du Service public de Wallonie dans leur démarche de caractérisation et de surveillance de l'environnement. L'ISSeP assiste la Région wallonne dans le processus d'agrément des laboratoires par la réalisation d'audits techniques de compétences. L'ISSeP développe également de nombreux projets de recherche axés sur l'environnement. Des nouvelles substances chimiques sont produites chaque jour. Les caractériser de manière fiable, prévoir leur évolution et identifier les risques qui y sont associés, demandent en effet la collecte de nombreuses données. Relever ce défi nécessite de développer la recherche de manière constante. L'ISSeP initie des projets de recherche sur fonds propres ou participe à des programmes de recherche régionaux, nationaux et européens.

Quels sont les services plus particulièrement proposés aux communes ?

Le laboratoire d'analyse et d'identification d'amiante de l'ISSeP est agréé depuis 1997 par Belac pour couvrir notamment l'identification qualitative d'amiante dans les

matériaux et le dénombrement des fibres dans l'air. Ainsi, l'ISSeP peut participer à l'élaboration de l'inventaire amiante que chaque employeur se doit de rédiger pour son entreprise depuis 1995. Le laboratoire analyse également la caractérisation minéralogique et chimique des fibres céramiques afin de déterminer s'il s'agit de fibres dangereuses. Il apporte son expertise pour l'aide à la rédaction de cahiers de charges ou encore des tests de réception de chantier de désamiantage.

Vous êtes également compétents pour la mesure des champs électromagnétiques, je pense...

En effet. En Wallonie, toute antenne émettrice stationnaire doit faire l'objet d'une déclaration, accompagnée d'un avis de l'ISSeP, basé sur des modèles de calcul. Cette déclaration atteste du respect de la limite d'immission des antennes.



Un contrôle *in situ* du respect de la limite d'immission peut toutefois être réalisé à la demande des communes concernées ou du fonctionnaire chargé de la surveillance. L'ISSeP réalise régulièrement de tels contrôles, pour lesquels il est agréé par le SPW. Les rapports de contrôle sont accessibles sur le cadastre en ligne des antennes (<http://geoapps.wallonie.be/antennes>). En outre, l'ISSeP réalise également des contrôles de certaines installations industrielles pouvant générer des champs électromagnétiques de forte intensité, avec un éventuel risque pour la santé ou pour d'autres appareils tels que les implants médicaux actifs comme les stimulateurs cardiaques, les défibrillateurs implantés, les pompes à insuline...

Et puis, surtout, vous pouvez aider les communes en ce qui concerne leurs piscines...

Le laboratoire de microbiologie permet en effet à l'ISSeP de répondre à toutes demandes d'analyses et de détection de légionnelles dans les piscines ou dans les installations sanitaires de maisons de repos ou halls omnisports, par exemple. En tant que laboratoire de référence wallon pour l'air, les données recueillies par l'ISSeP servent aussi de base de travail pour les experts scientifiques, qu'ils soient internes ou provenant d'autres organismes scientifiques, ainsi que pour les administrations compétentes. Les réseaux de mesures fixes ou mobiles permettent d'informer la population aux alertes de pics de pollution. Cette expertise reste indispensable pour l'analyse de la qualité de l'air dans le cadre des zones de basse émission.

Et pour les aménagements urbains ?

Un boîtier, développé par l'Institut lors du projet ExTraCar, permet d'analyser l'exposition de la population au trafic. C'est le carbone noir, particules fines, générées principalement par le trafic, qui sont captées par ce boîtier. Des relevés itinérants effectués à vélo, par exemple, permettent de connaître les niveaux de pollution atmosphérique et de localiser des zones de concentration importante. Des simulations réalisées permettent de compléter l'image à l'échelle d'une commune et d'évaluer l'effet d'aménagements urbains conçus pour réduire l'exposition aux polluants issus du trafic ou de décisions visant à réduire la pollution de l'air.

Avez-vous d'autres projets particuliers en cours pour les communes ?

Oui. L'ISSeP travaille actuellement à l'élaboration d'outils permettant aux communes de disposer, voire de mettre à disposition des citoyens via le site web, des données environnementales telles que la qualité de l'eau, la qualité de l'air, la qualité des sols, la géologie, les déchets, la pollution, les champs électromagnétiques, l'urbanisation, les risques... Il s'agit d'un service personnalisé permettant la visualisation de données locales ou communales, le tout représenté sous forme de cartes détaillées. Les données de l'Institut proviennent de données satellitaires, de mesures de terrain, d'un travail de localisation, de modélisation. Ces données permettent de mieux comprendre, de mieux réagir, de mieux penser l'aménagement urbain, afin d'éviter les situations à risques ou d'atteinte à l'environnement et à la santé. Elles permettent aussi aux citoyens un accès aux données et au développement d'une culture environnementale.

Pourquoi, selon vous, les pouvoirs locaux devraient-ils s'intéresser à l'ISSeP ?

L'avantage, pour une commune, de travailler avec l'ISSeP, c'est de bénéficier d'un Institut dont les expertises sont reconnues nationalement mais aussi internationalement. Collaborer avec l'ISSeP, c'est aussi la garantie de travailler de manière impartiale et en toute transparence. Enfin, en tant que service public, les communes ont l'assurance d'obtenir des prix justes et compétitifs.

Vous effectuez ces études sur simple demande ? Comment cela se passe-t-il ?

Les communes peuvent nous contacter lorsqu'elles ont un besoin. Par exemple, pour l'étude des champs électromagnétiques, nous avons l'exclusivité car nous sommes les seuls à faire cela en Région wallonne. Mais, en ce qui concerne la recherche d'amiante, nous répondons régulièrement à des appels d'offres de la part des communes.

Quelles sont vos relations avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie ?

Elles sont encore assez parcellaires. Cependant, il serait sans doute intéressant de travailler davantage ensemble, ne fût-ce que pour expliquer aux 262 communes ce que nous faisons. Et, à cet égard, je voudrais attirer l'attention des communes sur deux aspects fondamentaux : la rigueur scientifique avec laquelle nous travaillons et la notion de service public. Une enquête récente a montré que nos experts étaient reconnus pour leur expertise et pour leur disponibilité auprès de nos mandants publics et privés. Ce sont des valeurs fortes auxquelles nous tenons beaucoup et qui donnent une certaine plus-value aux services que nous offrons.

Que pensez-vous des positions du Gouvernement wallon en matière de développement durable ?

La transition écologique au sein des communes est un enjeu majeur par rapport aux problématiques qui n'arrêtent pas de grandir, notamment en matière de qualité de l'air. Le Ministre Di Antonio a pris deux décisions importantes à mes yeux : la question de l'environnement-santé et la question de la qualité de l'air. Et ces décisions concernent au premier plan les communes et l'UVCW, puisque c'est au sein des communes que se jouera l'avenir de ces deux problématiques. La politique décrétole et réglementaire en matière de développement durable commence à poindre et l'on oublie trop souvent l'outil qui accompagne ces mesures. Et, justement, à l'ISSeP, nous travaillons à la cartographie des communes pour mettre en place ce nouveau produit. Cette base de données, établie grâce aux techniques satellitaires, permettra ainsi aux communes d'avoir les renseignements utiles pour mettre en place des politiques publiques, pour délivrer des permis... Et cela permettrait aux citoyens de se mobiliser et d'être l'objet de concertations dans ces domaines.

Existe-t-il encore des choses à accomplir en Wallonie en matière de développement durable ? Faut-il encore améliorer les outils pour y parvenir ?

Oui, bien sûr. Par exemple, nous travaillons pour le moment avec l'administration sur les CET. C'est un plan qui devait durer vingt ans et nous arrivons à terme. Notre idée est de

réfléchir à certaines questions : que faire avec les déchets, peut-on réutiliser certains d'entre eux, comment valoriser certains produits extraits des CET ?

Un petit message de conclusion ?

En Wallonie, il existe plusieurs niveaux de pouvoir, ce qui peut représenter un frein pour mener à bien certains projets. Mais cela permet aussi une plus grande diversité et complémentarité. En tant que sentinelle de l'environnement, l'ISSEP peut donc aider à la qualité de l'environnement au sein des communes, mais aussi sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne. Notre institution sera donc amenée, dans le futur, à avoir un rôle de plus en plus grand auprès des communes et à communiquer de plus en plus vers elles et le grand public. Car nous sommes à la croisée des chemins du développement durable.



POUR PLUS D'INFOS :

<http://www.issep.be>

Siège social de Liège

Rue Chéra, 200 • B-4000 LIEGE

Tél. +32 4 229 83 11 • Fax. +32 4 252 46 65

direction@issep.be

Site de Colfontaine

Rue de la Platinerie • B-7340 COLFONTAINE

Tél. +32 65 610 813 • Fax. +32 65 610 808

colfontaine@issep.be

QUELQUES LIENS UTILES :

- | Air - Contrôler la qualité de l'air pour votre région : <http://193.190.182.213/WebAirQuality/IndiceQualite.aspx>
- | Eau - Qualité des eaux de baignade en Région wallonne : <http://aquabact.environnement.wallonie.be/GeneralPages.do?method=displayStationsMap>
- | Risques géologiques et miniers : <http://geologie.wallonie.be>
- | Cadastre des antennes émettrices stationnaires : <http://geoapps.wallonie.be/antennes>
- | Déchets - Rapport des centres d'enfouissement technique : http://environnement.wallonie.be/data/dechets/cet/00intro/00_1mi.htm

PURO[®]
Fairtrade Coffee
saving the rainforest

Puro s'engage à protéger les forêts tropicales. Nous collaborons avec l'organisation de conservation de la nature World Land Trust et pour chaque tasse de café vendue, nous donnons une contribution financière pour acheter et protéger durablement des parties menacées de la forêt tropicale en Amérique du Sud.

www.purocoffee.com - 0800/44 0 88